

PRET D'HONNEUR TRANSITION

Objet

Ce prêt est destiné aux entreprises pour permettre la relance ou le développement de leur activité.

Ce prêt s'adresse aux TPE/PME connaissant des problèmes ponctuels de trésorerie ou confrontées au besoin de financement d'investissement. Il ne pourra intervenir pour plus de 50% des besoins exprimés.

Le prêt ne peut avoir pour objet le remboursement anticipé de prêts en cours, le règlement des dettes auprès des organismes fiscaux et sociaux et ne pourra en outre porter sur l'acquisition de véhicules.

Entreprises éligibles

- Le prêt s'adresse à toutes les entreprises (hors SCI et associations) ayant un chiffre d'affaires inférieur à 2 500 000 € (exception possible pour les entreprises des secteurs BTP et tourisme) et justifiant au minimum d'une année d'activité effective.
- Il représentera au plus 50% des besoins de financement. Une bonification de 10 points pourra être envisagée pour les entreprises des secteurs du BTP et du tourisme.
- L'entreprise ne doit pas être sous le coup d'une procédure amiable ou collective.
- Entreprise en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales et sociales.
- L'entreprise candidate devra justifier d'une situation viable au 31/12/N-1. Entreprise ayant une exploitation positive sur le(s) dernier(s) exercice(s) ou si négative, disposant d'éléments permettant de mettre en évidence que cette situation est conjoncturelle.

Conditions du prêt

- Montant : 50 000 € maximum (55 000 € pour les entreprises des secteurs BTP et tourisme).
- Taux : 0 %
- Durée de remboursement : 7 ans maximum (différé inclus)

- Différé : 6 mois maximum

Pièces à fournir

Concernant l'entreprise :

- Un relevé d'informations bancaires (IEDOM),
- Un extrait K ou K-bis,
- Relevés de compte des 6 derniers mois,
- 3 derniers arrêtés comptables et **les détails**,
- **Justificatif d'assurance du prêt**, (si avis favorable)
- Statuts le cas échéant,
- Tableau d'amortissement des emprunts bancaires ou autres de l'entreprise,
- Attestations de comptes à jour des organismes fiscaux (TVA, IS ou IR, Taxe professionnelle) et sociaux (CGSS, Pôle emploi, caisse de retraite, RSI, congé payé, ENIM, etc...) de l'entreprise ou état des dettes accompagnés des échéanciers ou justificatif de demande de moratoire (si pas à jour),
- Devis des investissements envisagés
- Martinique Initiative se réserve le droit de réclamer des pièces complémentaires au chef d'entreprise suite au premier entretien.

Pour le gérant :

- Bordereau de situation fiscale de l'entrepreneur (Trésorerie générale)
- Tableau d'amortissement des emprunts bancaires et niveau d'endettement actuel (banque).